

**FONDATION D'ENTREPRISE FDJ**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2024)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2024)**

Aux Membres  
**FONDATION D'ENTREPRISE FDJ**  
3, quai du Point du Jour  
92012 Boulogne-Billancourt

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise FDJ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 3 juillet 2025

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Paul Collignon



***FONDATION D'ENTREPRISE FDJ***

***Conseil d'administration du 3 juillet 2025***

***ETATS FINANCIERS***

***au 31 décembre 2024***

## BILAN ACTIF

Exercice clos le 31 décembre

| (En milliers d'euros)                     | Note        | 2024           |                              |                | 2023           |
|-------------------------------------------|-------------|----------------|------------------------------|----------------|----------------|
|                                           |             | Brut           | Amortissements et provisions | Net            | Net            |
| Concessions, brevets et droits similaires | 3.1.        | 1,8            | -                            | 1,8            | 1,8            |
| <b>Actif immobilisé</b>                   |             | <b>1,8</b>     | <b>-</b>                     | <b>1,8</b>     | <b>1,8</b>     |
| Créances d'exploitation                   |             | -              | -                            | -              | -              |
| Autres créances                           |             | -              | -                            | -              | -              |
| VMP                                       |             | 1 956,9        | -                            | 1 956,9        | 1 279,9        |
| Disponibilités                            |             | 50,7           | -                            | 50,7           | 9,2            |
| <b>Actif circulant</b>                    | <b>3.2.</b> | <b>2 007,6</b> | <b>-</b>                     | <b>2 007,6</b> | <b>1 289,1</b> |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                        |             | <b>2 009,5</b> | <b>-</b>                     | <b>2 009,5</b> | <b>1 290,9</b> |

## BILAN PASSIF

Au 31 décembre

| (En milliers d'euros)                                  | Note        |  |  | 2024           | 2023           |
|--------------------------------------------------------|-------------|--|--|----------------|----------------|
| Fonds propres sans droit de reprise                    |             |  |  | -              | -              |
| Fonds propres avec droit de reprise                    |             |  |  | -              | -              |
| Report à nouveau                                       |             |  |  | 1 283,9        | 122,5          |
| Excédents ou déficits                                  |             |  |  | 723,7          | 1 161,4        |
| <b>Fonds propres</b>                                   | <b>3.3.</b> |  |  | <b>2 007,7</b> | <b>1 283,9</b> |
| Fonds reportés liés aux legs ou donations              |             |  |  |                |                |
| Fonds dédiés                                           |             |  |  |                |                |
| <b>Fonds reportés et dédiés</b>                        |             |  |  | <b>-</b>       | <b>-</b>       |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit |             |  |  | -              | -              |
| Dettes fournisseurs                                    | 3.4.        |  |  | 1,8            | 7,0            |
| Autres dettes                                          |             |  |  |                |                |
| <b>Dettes</b>                                          |             |  |  | <b>1,8</b>     | <b>7,0</b>     |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                                    |             |  |  | <b>2 009,5</b> | <b>1 290,9</b> |

## COMPTE DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre

| (En milliers d'euros)                                        | Note        |  |  | 2024           | 2023           |
|--------------------------------------------------------------|-------------|--|--|----------------|----------------|
| <b>Produits de tiers financeurs</b>                          |             |  |  |                |                |
| Versements des fondateurs                                    |             |  |  | 5 046,2        | 5 042,5        |
| Utilisations des fonds dédiés                                |             |  |  |                |                |
| <b>Autres produits</b>                                       |             |  |  |                | 7,1            |
| <b>Total produits d'exploitation</b>                         |             |  |  | <b>5 046,2</b> | <b>5 049,6</b> |
| Aides financières                                            |             |  |  | 4 425,8        | 3 925,3        |
| Reports en fonds dédiés                                      |             |  |  | -              | -              |
| <b>Total charges d'exploitation</b>                          |             |  |  | <b>4 425,8</b> | <b>3 925,3</b> |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                               | <b>3.5.</b> |  |  | <b>620,3</b>   | <b>1 124,3</b> |
| Autres intérêts et produits assimilés                        |             |  |  | 103,4          | 37,1           |
| Différences positives de change                              |             |  |  | -              | -              |
| <b>Total produits financiers</b>                             |             |  |  | <b>103,4</b>   | <b>37,1</b>    |
| Intérêts et charges assimilées                               |             |  |  | -              | -              |
| Charges nettes s/cessions de valeurs mobilières de placement |             |  |  | -              | -              |
| <b>Total charges financières</b>                             |             |  |  | <b>-</b>       | <b>-</b>       |
| <b>Résultat financier</b>                                    | <b>3.6.</b> |  |  | <b>103,4</b>   | <b>37,1</b>    |
| <b>Excédent / Déficit</b>                                    | <b>3.6.</b> |  |  | <b>723,7</b>   | <b>1 161,4</b> |
| Contributions volontaires en Nature                          |             |  |  |                |                |
| Charges des contributions volontaires en Nature              |             |  |  |                |                |
| <b>Total</b>                                                 |             |  |  |                |                |

## NOTES ANNEXES

### 1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice

#### 1.1. Informations générales

La Fondation agit pour l'égalité des chances en soutenant des projets d'intérêt général destinés à des personnes en difficulté (précarité économique, sociale et culturelle, handicap...). Elle s'attache à accompagner des projets innovants pour l'éducation et l'insertion sociale et professionnelle dans la société, dans une dynamique de co-construction avec les associations porteuses de ces projets. Elle privilégie les logiques de déploiement de solutions efficaces à l'échelle du territoire, et s'appuie sur la mesure d'impact social qui peut en être faite.

Pour avoir le maximum d'impact, il a été choisi de cibler ses soutiens, en sélectionnant d'une part des grands projets ayant prouvé leur efficacité et, d'autre part, des projets de taille plus modeste mais ancrés localement et parrainés par des commerçants partenaire ou par des collaborateurs FDJ. Cette stratégie a permis d'augmenter significativement le nombre de personnes aidées et de développer l'impact social de la Fondation, et ainsi favoriser une plus grande égalité des chances dans notre pays.

**L'année 2024** a été marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, dont La Française des Jeux était partenaire officiel. La Fondation d'entreprise FDJ a choisi d'orienter son sixième appel à grands projets de manière à contribuer à l'héritage de ce grand événement. Son objectif était de faire progresser l'inclusion et l'éducation des jeunes, des personnes plus vulnérables et en situation de handicap. Ainsi, la Fondation FDJ a décidé de sélectionner des projets, portés par de grandes organisations en collaboration avec des acteurs associatifs locaux, à même de contribuer à laisser une trace durable sur des territoires concernés par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

La Fondation d'entreprise FDJ a sélectionné les deux lauréats de son appel à grands projets « Héritage 2024 », qu'elle soutiendra pendant trois ans, pour un montant global de 3 millions d'euros. Le premier projet choisi « **ETRE et devenir** », forme des jeunes déscolarisés aux métiers de la transition écologique. Le second, « **La récré sportive 100 % inclusion** » agit pour le développement de la pratique sportive d'enfants fragilisés et la prévention de l'exclusion sociale.

#### **Programme Lycées Pro'Solidaires**

Le programme Lycées Pro'Solidaires, lancé par la Fondation FDJ en 2021, accompagne des élèves de lycées professionnels des quartiers populaires de Marseille. Ce programme vise à réduire les inégalités socio-culturelles en offrant aux élèves une expérience unique : concevoir un projet solidaire local et partir le présenter à l'étranger. Le programme, qui dure deux ans, renforce l'engagement des jeunes tout en développant leur compétence en expression orale, un atout essentiel pour leur avenir professionnel.

En 2024, trois nouveaux lycées ont été intégrés au programme : les lycées Le Chatelier, L'Estaque et, à Vitrolles, le lycée Jean Monnet avec de nouvelles filières mode, procédés de la chimie et maintenance des systèmes de productions connectés. 12 classes de 5 lycées différents ont ainsi intégré la 4<sup>e</sup> promotion du Programme Lycées Pro'Solidaires, portant à 19 le nombre de classes participantes au Programme actuellement.

## Mécénat de compétence : un programme d'action solidaire riche et diversifié

La Fondation FDJ a pour vocation de favoriser l'engagement solidaire de ses collaborateurs FDJ et de ses différentes filiales. Cet engagement s'est traduit par un développement important du mécénat de compétences des collaborateurs, au bénéfice des associations partenaires de la Fondation, sous la forme de mentorat de jeunes, d'expertise métier ou de participation à des jurys de sélection et de parrainage de projets. Les collaborateurs ont le choix de participer à des missions courtes sur leur temps de travail (de quelques heures à cinq jours) ou, depuis cette année, d'intervenir au sein de l'association en mission jusqu'à trois ans. En 2024, la Fondation estime que **13 000 heures** ont été dédiées au mécénat de compétences et que **plus de 16 %** des collaborateurs FDJ se sont engagés dans au moins une action, d'autres part, 78 jours de congés ont été offerts par les collaborateurs FDJ.

### 2. Principes comptables

#### 2.1. Principes généraux

La loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, Article 19-9 ajouté par l'Article 4 de la Loi du 4 juillet 1990, fait obligation aux fondations d'entreprise d'établir les documents financiers exigés de toutes les personnes morales de droit privé exerçant une activité économique.

Les conventions générales comptables sont appliquées conformément au règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif :

- Règlement ANC n° 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif (art. 1er) ;
- Règlement ANC n° 2020-08 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

En ce qui concerne les projets dans lesquels la fondation est engagée, qui peuvent concerner plusieurs exercices, les engagements donnés par la fondation pour les exercices suivants sont inscrits en hors-bilan.

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.



### 3. Données opérationnelles

#### 3.1. Immobilisations incorporelles

Elles sont composées d'un dépôt de marque « La règle du Jeu », non amorti, pour un montant de 2 k€.

#### 3.2. Créances d'exploitation et trésorerie nette

La trésorerie nette s'élève à 2 008 k€ dont 1 957 k€ de VMP.

#### 3.3. Fonds propres

L'évolution du fonds propres se présente comme suit :

| Varation des Fonds Propres<br>en milliers d'Euros | A l'ouverture<br>de l'exercice<br>31/12/2023 | Affectation<br>du résultat | Augmentation | Diminution | Résultat     | A la Clôture<br>31/12/2024 |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------|--------------|------------|--------------|----------------------------|
| Fonds propres sans droit de reprise               |                                              |                            |              |            |              | -                          |
| Fonds propres avec droit de reprise               |                                              |                            |              |            |              | -                          |
| Report à nouveau                                  | 122,5                                        | 1 161,4                    |              |            |              | <b>1 283,9</b>             |
| Excédent ou déficit de l'exercice                 | 1 161,4                                      | - 1 161,4                  |              |            | 723,7        | <b>723,7</b>               |
| <b>Fonds Propres</b>                              | <b>1 283,9</b>                               | <b>-</b>                   | <b>-</b>     | <b>-</b>   | <b>723,7</b> | <b>2 007,7</b>             |

#### 3.4. Dettes

Ce poste s'élève à 2 k€ de FNP (honoraires de commissaires aux comptes PWC).

#### 3.5. Résultat

Les produits d'exploitation de 5 046 k€ correspondent aux subventions reçues des fondateurs telles que définies dans le programme pluriannuel qui s'étalera de 2023 à 2028.

Le résultat d'exploitation s'élève à 620 k€ contre 1 124 k€ au 31 décembre 2023. La ventilation des charges d'exploitation par projet est la suivante :

|                                                            | En milliers d'euros | 2024         |
|------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|
| <b>EDUCATION</b>                                           |                     | <b>1 737</b> |
| Sport initiative et siel bleu -AGP 2024                    |                     | 526          |
| Mille et un Mots - AGP 2023                                |                     | 500          |
| CFPE France parrainages - AGP 2023                         |                     | 300          |
| Lycée Pro Solidaire                                        |                     | 179          |
| Alliance pour l'éducation                                  |                     | 90           |
| Fête le mur - AGP 2021                                     |                     | 68           |
| Télémaque                                                  |                     | 45           |
| Media Pitchounes                                           |                     | 29           |
| <b>INSERTION PROFESSIONNELLE</b>                           |                     | <b>1 270</b> |
| 3PA Maison ede la terre - AGP 2024                         |                     | 395          |
| DUO For a Job - AGP 2023                                   |                     | 240          |
| ARES - AGP 2023                                            |                     | 200          |
| Fondation du patrimoine                                    |                     | 200          |
| TZCLD - AGP 2023                                           |                     | 160          |
| Emeraude solidaire (Café joyeux) - AGP 2021                |                     | 60           |
| NQT                                                        |                     | 15           |
| <b>INSERTION SOCIALE</b>                                   |                     | <b>603</b>   |
| Fédération Française du Sport Adapté - AGP 2023            |                     | 200          |
| Secours Populaire Français                                 |                     | 105          |
| REV ELLES - AGP 2023                                       |                     | 100          |
| FIRAH                                                      |                     | 58           |
| Château de Versailles                                      |                     | 50           |
| Fédération Française Handisport                            |                     | 50           |
| CAP SAAA                                                   |                     | 30           |
| ESSEC                                                      |                     | 10           |
| <b>EGALITE DES CHANCES - DIVERS</b>                        |                     | <b>786</b>   |
| Tremplin détaillants solidaires - dispositif historique    |                     | 351          |
| Tremplin détaillants solidaires - nouveau dispositif / FFH |                     | 330          |
| Tremplin collaborateurs solidaires                         |                     | 105          |
| <b>FRAIS ADMINISTRATIF</b>                                 |                     | <b>30</b>    |
| Frais administratifs (CAC, Conseils d'Administration)      |                     | 30           |
| <b>TOTAL</b>                                               |                     | <b>4 426</b> |

### 3.6. Résultat

Le résultat financier s'élève à 103 k€ et correspond à des produits de cession de valeurs mobilières de placements.

Le résultat de l'exercice s'élève à 724 k€ contre un résultat bénéficiaire de 1 161 k€ au 31 décembre 2023.

### 3.7. Contributions volontaires en nature

En 2024, la fondation estime que 13 000 heures ont été dédiées au mécénat de compétences. La fondation ne présente pas dans ses états financiers de tableau des contributions volontaires en nature en l'absence d'estimation fiable de la valeur de ces contributions.

### 3.8. Engagements reçus

Conformément à la délibération de son Conseil d'Administration du 16 décembre 2021, la Française des Jeux a décidé la reconduction de la Fondation d'Entreprise FDJ pour une durée de cinq ans, à partir du 3 janvier 2023 avec un engagement de 25 millions d'euros.

FDP s'est à nouveau engagé à verser à la Fondation d'Entreprise FDJ la somme de 100 k€ de 2023 à 2027, ainsi que FDJ Développement pour 25 k€ et la Française d'Images pour 25 k€.

Ces montants sont couverts par des cautions auprès du Crédit Lyonnais.

### 3.9. Engagements donnés

Au 31 décembre 2024, La Fondation est engagée à verser 4 089 k€ au titre des années futures.

| En milliers d'euros                | 31/12/2024     |
|------------------------------------|----------------|
| <b>Engagements donnés</b>          |                |
| 3PA MAISON DE LA TERRE (AGP 2024)  | 1 170,0        |
| SIEL BLEU (AGP 2024)               | 892,7          |
| ARES ASSOCIATION (AGP 2023)        | 200,0          |
| CFPE France PARRAINAGES (AGP 2023) | 300,0          |
| DUO FOR A JOB (AGP 2023)           | 260,0          |
| FFSA (AGP 2023)                    | 200,0          |
| MILLE ET UN MOTS (AGP 2023)        | 300,0          |
| REV ELLES (AGP 2023)               | 100,0          |
| TZCLD (AGP 2023)                   | 150,0          |
| ASSOCIATION GROUPE ESSEC           | 10,0           |
| TELEMAQUE                          | 90,0           |
| FIRAH                              | 115,0          |
| LYCEE PROFESSIONNEL LA VISTE       | 53,6           |
| LYCEEPROFESSIONNEL LA CALADE       | 47,6           |
| LYCEE PROFESSIONNEL L'ESTAQUE      | 47,6           |
| LYCEE PROFESSIONNEL LE CHATELIER   | 119,0          |
| LYCEE POLYVALENT JEAN MONNET       | 34,0           |
| <b>Total engagements donnés</b>    | <b>4 089,5</b> |

7

### 3.10. Autres informations

Au titre de l'exercice 2024, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 7 k€.

### 3.11. Evènement postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

**SOCIETE FONDATRICE**

**LA FRANCAISE DES JEUX**

**Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 76 400 000 euros**

**3-7 Quai du Point du Jour**

**92100 Boulogne Billancourt**